



2025-2026 Politique d'entrée des entraîneurs étrangers – Documents requis

Pour commencer le processus, l'entraîneur doit soumettre :

1. **CV à jour**
Incluant : courriel, numéro de téléphone, date de naissance.
2. **Lettre de motivation**
Choisir une option :
 - Décrire la situation d'entraînement et l'offre d'emploi au Canada
 - Demander l'inscription à une formation de certification ACA-CSC
3. **Preuve de certification étrangère**
Inclure la certification et les documents de l'organisme certificateur (en anglais ou en français).
4. **Lettre de référence**
Émise par l'Organisme provincial ou territorial de sport (OPTS).
5. **Vérification des antécédents judiciaires**
Incluant une vérification du secteur vulnérable du pays d'origine, couvrant les dossiers de la police locale et provinciale/étatique, ainsi que le registre des infractions sexuelles.

Processus et délais

- Une fois tous les documents reçus, nous évaluons le transfert de certification et lançons les procédures d'entrée.
- L'entraîneur doit compléter certaines étapes **avant de pouvoir entraîner**.
- Délai : **2 semaines ou plus** – soumission anticipée recommandée.

Instructions de soumission

- L'entraîneur doit envoyer les documents **lui-même** à coach@alpinecanada.org et **copier l'entraîneur-chef du club** (si applicable).